



Conseil économique et social

Distr. générale
16 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 4 avril 2012, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport national du Brésil sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau de la session de fond de 2012 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil économique et social au titre du point 2 c) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Brésil
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Maria Luiza Ribeiro Viotti

* E/2012/100.



**Annexe à la lettre datée du 4 avril 2012 adressée au Président
du Conseil économique et social par la Représentante permanente
du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport national du Brésil sur les progrès accomplis
dans la réalisation des objectifs convenus sur le plan international,
notamment les objectifs du Millénaire pour le développement**

Résumé

L'existence de possibilités d'accéder à un travail décent, pour les hommes et pour les femmes, est un facteur crucial de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité sociale. Le travail est l'un des principaux maillons reliant le développement économique et le développement social puisqu'il représente un mécanisme fondamental par l'intermédiaire duquel les avantages du développement peuvent réellement parvenir à la population, et être ainsi mieux répartis. Au Brésil, selon les données issues de l'Enquête sur le budget des ménages 2008-2009 menée par l'Institut brésilien de géographie et de statistique, environ 61 % du revenu familial provient du travail. Cela signifie que, dans une large mesure, le revenu familial et, partant, les conditions de vie de la population sont essentiellement tributaires du revenu généré sur le marché du travail.

Par ailleurs, on ne peut pas penser au développement économique et social sans envisager le problème ardu de sa durée dans le temps, qui présuppose son harmonisation avec la disponibilité immédiate et future des ressources naturelles indispensables à l'exercice des activités économiques et à la qualité de vie de la population. Le développement durable implique la réalisation d'un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale des activités humaines; or, cet équilibre n'est possible que dans la mesure où il peut générer un travail décent pour tous. Par conséquent, le travail décent apparaît à la fois comme une fin en soi et comme un moyen de promouvoir le développement durable. En outre, étant lié à l'objectif consistant à élargir la protection sociale et à apporter une contribution décisive au renforcement et à la défense des droits des travailleurs et des droits de l'homme et du citoyen, le travail décent constitue un facteur important de la gouvernance démocratique.

Enfin, dans le Brésil d'aujourd'hui, le travail décent est indissociable de la promotion de la capacité de production et de la durabilité des entreprises. Il convient de souligner que des entreprises durables représentent l'une des principales sources de la croissance, de la création de richesses et du travail décent. Encourager et promouvoir la durabilité des entreprises constitue un outil important de la promotion du travail décent.

Axé sur le Plan national pour l'emploi et le travail décent, le présent rapport offre une analyse des politiques et programmes gouvernementaux qui ont contribué à la réalisation partielle ou totale des objectifs et des cibles – qui sont intrinsèquement liés – du Millénaire pour le développement, ainsi que des défis à affronter et à relever afin d'éliminer la pauvreté au Brésil.

I. Aperçu général

1. Du point de vue du Gouvernement fédéral, la volonté résolue du Brésil de promouvoir le travail décent implique de hisser cet objectif jusqu'au cœur des politiques publiques et de l'intégrer comme l'un des axes structurants des stratégies du développement, de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités sociales. Représentant une contribution décisive à une répartition plus équitable des fruits de la croissance économique, à l'extension de la protection sociale ainsi qu'au renforcement et à la défense des droits de l'homme et du citoyen, le travail décent est également un objectif politique puisqu'il contribue au renforcement de la démocratie et de la gouvernance.

2. En 2008, le Brésil avait déjà atteint l'objectif 1 des objectifs du Millénaire (« Réduire l'extrême pauvreté et la faim ») en réduisant la pauvreté au quart de son niveau de 1990. Il est à noter que l'objectif du Brésil était plus ambitieux que la cible convenue sur le plan international consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

3. Les résultats positifs enregistrés récemment ne peuvent être compris sans un rappel de la stratégie mise en œuvre depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement du Président Inácio Lula da Silva, qui, outre la stabilisation des balances macroéconomiques et la recherche de solutions à de nombreuses situations d'extrême vulnérabilité dans le pays, s'est caractérisé par une préférence sans équivoque pour une redistribution fondée sur l'approfondissement des droits et des institutions mis en place au cours de la récente histoire du Brésil et, en particulier, lors du retour à la démocratie. Ce choix a été dicté par la conviction que la répartition du revenu et des ressources est nécessaire, non seulement parce que c'est une question de justice sociale mais aussi en tant que facteur essentiel de la reprise de la croissance économique et de sa durabilité. C'est cette stratégie qui explique en grande partie comment le pays a obtenu d'importants succès au cours des dernières années en termes de réduction de la pauvreté et d'inégalité sociale, et comment il a pu faire face à la crise financière internationale qui a commencé en 2008.

4. La consolidation du marché intérieur par l'inclusion de millions de Brésiliens grâce à des politiques de transfert de revenus et à la création de nouveaux emplois, l'existence d'un réseau de protection sociale et l'utilisation de politiques et d'instruments étatiques, tels que des banques publiques, ainsi que la capacité de faire concorder les politiques macroéconomiques, les politiques de l'emploi et celles de la protection sociale sont les facteurs qui expliquent comment le Brésil a réussi à surmonter rapidement la récente crise internationale et à donner au développement une poussée continue et durable.

5. L'expérience du Brésil prouve que la présence d'un État solide et efficace est un facteur indispensable garantissant qu'une économie intérieure soit puissante et prête à relever les défis du vingt et unième siècle. Les bons résultats du Brésil face à la crise financière mondiale sont principalement imputables à l'assurance de la stabilité macroéconomique, à la solidité du système bancaire et aux politiques anticycliques adoptées par le Gouvernement, telles que la réduction des impôts, l'accroissement du niveau de crédit offert par les banques publiques, la poursuite des investissements du programme « Accélération de la croissance » et la politique de calcul du salaire minimum, ainsi que l'extension du programme de transfert de revenus et de l'assurance-chômage. Cet ensemble de politiques, auquel le public

adhère parce c'est le fruit d'un dialogue social honnête et intense, mis en œuvre dans des domaines qui, entre autres, relèvent du Conseil économique et social, garantit le caractère soutenu et l'expansion du marché de la consommation intérieure, facteur fondamental permettant d'éviter l'aggravation de la récession et de tirer profit du redressement économique et social du pays.

6. Le taux de croissance économique annuel moyen de 1,7 %, enregistré entre 1998 et 2002, est passé à 4 % entre 2003 et 2011 malgré une chute de 0,6 % en 2009, au plus fort de la crise financière internationale. La tendance consécutive à la crise s'est inversée immédiatement, le taux de croissance passant à 7,5 % en 2010, niveau jamais atteint depuis 1989, puis à 2,7 % en 2011. Les estimations officielles du Ministère des finances pour la période 2011-2014 situent le taux de croissance moyen annuel à 4,8 %.

7. La création d'emplois du secteur structuré est sans précédent dans l'histoire du pays. Le contexte macroéconomique et institutionnel, la stratégie d'inclusion sociale activement mise en œuvre par le Gouvernement, ainsi que le dynamisme du secteur privé ont permis d'accroître la capacité de production des entreprises. L'accès au crédit, le programme de transfert de revenus, la création et/ou le renforcement des systèmes publics (Système unique de santé, Système unique d'assistance sociale, Programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle et Programme national de logements sociaux), combinés aux investissements au titre du programme « Accélération de la croissance », ont également joué un rôle fondamental dans l'accroissement des emplois du secteur structuré.

8. Selon le Rapport annuel d'information sociale et le Registre général de l'emploi et du chômage, élaborés par le Ministère du travail, 17 329 000 emplois ont été créés dans le secteur structuré entre 2003 et 2011 au Brésil. Cela signifie que, à la fin de 2011, 46 010 000 travailleurs étaient titulaires d'un contrat de travail en bonne et due forme, soit une augmentation de quelque 50 % sur neuf ans. Le taux de chômage dans les six régions métropolitaines du pays a chuté de 11,6 % à 5,5 % entre juin 2002 et janvier 2012. L'accroissement du nombre d'emplois du secteur structuré a accru la couverture de la protection sociale des salariés et de leurs personnes à charge. Selon les données issues du recensement de population, le pourcentage des salariés titulaires d'une carte d'identité officielle de travail et de sécurité sociale a progressé de 36,46 % en 2000 à 44,46 % en 2010, soit une hausse de 21,9 %. Selon les résultats de l'Enquête nationale pas sondage sur les ménages, le pourcentage de cotisants à la sécurité sociale est passé de 46,3 % à 54,1 % entre 2003 et 2009, soit une hausse de 17 %.

9. La forte expansion de l'emploi dans le secteur structuré a été suivie de la mise en œuvre d'une politique visant à accroître le revenu des travailleurs, en particulier par la révision du salaire minimum, qui, en servant les intérêts des actifs et des nombreux retraités, a eu une profonde incidence sur la consommation et les conditions de vie de millions de familles. La valeur nominale du salaire minimum est passée de 200 reais à 622 reais entre avril 2002 et janvier 2012, ce qui représente, compte non tenu de l'inflation, une augmentation réelle de 65,95 %. En 2006, le Gouvernement et les centres syndicaux ont approuvé le principe (valable jusqu'en 2023) du calcul du salaire minimum fondé sur l'ajustement dû à l'inflation et sur les gains en croissance réelle du produit intérieur brut (PIB). D'après l'Enquête nationale par sondage sur les ménages, le revenu moyen réel des travailleurs, a progressé de 888 reais à 1 111 reais entre 2003 et 2009 (soit une

croissance réelle de 25 %). D'après le recensement de population, le revenu moyen mensuel des individus de 16 ans ou plus ayant un revenu était approximativement de 1 200 reals en 2010.

10. Les données les plus récentes concernant le marché du travail dans le secteur structuré indiquent que les salaires continuent de progresser plus vite que le taux d'inflation : accroissement réel de 2,6 % de la rémunération moyenne des travailleurs entre 2009 et 2010 (Rapport annuel d'information sociale) et accroissement réel de 3,12 % du salaire moyen des nouveaux entrants dans l'emploi du secteur structuré recrutés dans le cadre de la loi sur l'emploi en 2011 (Registre général de l'emploi et du chômage). L'augmentation du nombre des emplois, la hausse des rémunérations des salariés, l'accroissement de la couverture et de la valeur du programme d'aide à la famille – plus de 13 millions de familles concernées et plus de 13 milliards de reals d'allocations – et d'autres programmes de transfert de revenus, tels que le programme de prestation continue de l'assistance sociale (dont ont bénéficié 1,7 millions de personnes handicapées et 1,6 million de personnes âgées en 2010, pour un montant de 20,1 milliards de reals) ont contribué à sortir de la pauvreté 27,9 millions de personnes entre 2003 et 2009, tandis que 35,7 millions de personnes sont passées dans une catégorie supérieure en termes de pouvoir de consommation.

II. Mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de développement

Évaluation du Plan national pour l'emploi et le travail décent (objectifs pour 2006-2011)

11. Le Plan national pour l'emploi et le travail décent, fondé sur le dialogue et la coopération entre les organismes du Gouvernement fédéral et issu d'un vaste processus de consultation tripartite, vise principalement à contribuer à la promotion de l'emploi et du travail décent au Brésil, conformément aux engagements pris par le pays dans son Programme national pour le travail décent. Sa mise en œuvre vise à renforcer la capacité du Brésil d'avancer dans la résolution des principaux problèmes structurels de la société et du marché du travail, dont les plus importants sont les suivants : pauvreté et inégalité sociale; chômage et emplois informels; nécessité d'élargir la couverture de la protection sociale; proportion élevée de travailleurs ayant de faibles niveaux de revenu et de productivité; taux élevés de renouvellement du personnel; inégalité fondée sur le sexe et la race/l'origine ethnique; santé et sécurité au travail, en particulier dans les zones rurales. En outre, le Plan comporte des initiatives intersectorielles visant la réalisation des objectifs du Millénaire

12. Selon la proposition, l'analyse des stratégies et politiques nationales de développement seront mises en œuvre sur la base des priorités et résultats prévus et énoncés dans le Plan pour 2011, en tenant compte du thème proposé pour le rapport et du vaste débat que le Plan suscite dans le pays.

1. Priorités et résultats prévus

13. Les objectifs prévus dans le Plan sont fondés sur les dispositions du plan pluriannuel 2008-2011 et sur l'Agenda de l'hémisphère – Travail décent dans les Amériques (2006-2015), et ont été regroupés à l'issue d'une vaste consultation avec les sections du Gouvernement fédéral chargées de la gestion des programmes et actions inscrits dans le Plan. L'année de référence adoptée est l'année 2006, et les objectifs sont prévus pour 2011 et 2015, la plupart étant inclus dans le plan pluriannuel 2012-2015. Les priorités correspondent aux priorités définies dans le Programme national pour le travail décent et sont décrites ci-après.

Priorité 1 : Créer davantage d'emplois et de meilleurs emplois, en assurant l'égalité des chances et du traitement

Résultats escomptés

14. Les résultats escomptés sont les suivants :

a) Orientation des investissements publics et privés et des incitations fiscales et financières vers les secteurs stratégiques afin de créer des emplois et de promouvoir le développement durable, en utilisant les voies suivantes :

- i) Entreprises durables;
- ii) Engagements à améliorer ou à préserver la qualité de l'environnement;
- ii) Micro-entreprises et petites entreprises;
- iv) Coopératives et entreprises économiques interdépendantes;
- v) Exploitations agricoles familiales;

b) Application et institutionnalisation de la politique de calcul du salaire minimum;

c) Renforcement du système public de l'emploi, du travail et du revenu grâce à l'intégration de politiques sur la qualification professionnelle, l'intermédiation en matière d'emploi et les prestations de chômage, en plus de l'extension des politiques sur la qualification professionnelle et sur l'intermédiation en matière d'emploi, en particulier en faveur des jeunes et de la population d'origine africaine;

d) Extension et renforcement de la protection sociale des travailleurs et de leur famille, en particulier pour les groupes sociaux les plus vulnérables et les travailleurs migrants;

e) Élaboration de mesures législatives et politiques afin de faciliter la transition des activités informelles aux activités du secteur structuré, en prenant en considération le sexe et la race;

f) Renforcement de l'égalité des chances et du traitement dans le monde du travail, conformément à la Convention concernant l'égalité de rémunération de 1951 (C 100) et à la Convention concernant la discrimination (emploi et profession) de 1958 (C111), qui ont été toutes deux ratifiées par le Brésil.

Priorité 2 : Éliminer l'esclavage et le travail des enfants, en particulier sous leurs pires formes

Résultats escomptés

15. Les résultats escomptés sont les suivants :

- a) Élimination progressive du travail des enfants;
- b) Mise en œuvre, suivi et évaluation du deuxième Plan national pour l'élimination de l'esclavage;
- c) Mise en œuvre, suivi et évaluation des plans nationaux de lutte contre la traite des êtres humains et la violence sexuelle sur les enfants et les adolescents.

Priorité 3 : Renforcer les acteurs tripartites et le dialogue social en tant qu'outil de gouvernance démocratique

Résultats escomptés

16. Les résultats escomptés sont les suivants :

- a) Renforcement et extension des mécanismes et des instances de dialogue social, en particulier les instruments de négociation collective;
- b) Mise en œuvre de mesures visant à promouvoir la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, afin d'encourager l'examen des normes internationales du travail et l'application des normes ratifiées par le Brésil, en concertation avec les employeurs et les travailleurs;
- c) Promotion des programmes pour le travail décent dans les régions, les États, les municipalités et les secteurs économiques, en concertation avec les organisations de travailleurs et d'employeurs.

Autres initiatives gouvernementales

17. Le but est de déterminer quelles interventions politiques contribuent aux progrès recherchés, en prenant tout spécialement en compte la promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent aux fins de l'élimination de la pauvreté. Pour susciter la réflexion, le présent rapport présente, parmi plusieurs initiatives gouvernementales, la politique de calcul du salaire minimum, le programme « Accélération de la croissance » 2007-2010, le programme d'aide à la famille, le programme « Ma maison ma vie », le plan « Pour un Brésil plus grand » et le programme « Brésil sans misère ».

2. Première conférence nationale sur l'emploi et le travail décent

18. La première conférence nationale sur l'emploi et le travail décent a été annoncée par la Présidente du Brésil en novembre 2010, ses objectifs étant l'élaboration d'une politique nationale sur l'emploi et le travail décent et l'examen et la mise à jour du Plan national pour l'emploi et le travail décent. La conférence s'inscrit dans un vaste processus de débat et de participation des citoyens lancé par le Gouvernement fédéral dans les domaines les plus divers de la politique gouvernementale, et donne lieu au plus large processus de dialogue social tripartite jamais vu au Brésil sur les thèmes mondiaux relatifs au travail.

19. La conférence nationale, qui se tiendra en août 2012, a été précédée par plus de 100 conférences municipales et régionales et 26 conférences étatiques (tenues en juin et décembre 2011), avec une participation estimée à 23 000 personnes, dont des représentants d'administrations locales, d'organisations de travailleurs et d'employeurs et d'autres organisations de la société civile œuvrant dans le secteur du travail. Les conférences étatiques, qui ont permis de choisir quelque 1 000 représentants à la conférence nationale, ont joué un rôle important dans le renforcement du tripartisme et du dialogue social dans tous le pays. Onze États brésiliens ont pris l'engagement d'élaborer des programmes étatiques structurés pour le travail décent.

3. Élaboration du Programme national pour le travail décent des jeunes

20. Le Programme national pour le travail décent des jeunes a été approuvé par consensus tripartite et a été rendu public par le Ministère du travail et de l'emploi en mai 2011. Il est structuré autour de quatre priorités (éducation accrue et améliorée; équilibre entre les études, le travail et la vie de famille; insertion valable et active dans le monde du travail; dialogue social sur les jeunes, le travail et l'éducation). Il est adopté comme référence pour le thème « Inclusion du travail décent pour les jeunes » au programme de la première conférence nationale sur l'emploi et le travail décent et de la deuxième conférence nationale sur les jeunes.

4. Coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre du Programme national pour l'emploi et le travail décent

21. En plus de la coopération technique, utilisée pour la mise en œuvre du Programme national pour l'emploi et le travail décent, il existe un autre mécanisme important, à savoir la coopération Sud-Sud, prévue par un accord de coopération signé en 1987 entre l'OIT et le Gouvernement du Brésil. L'accord prévoit la prestation d'une coopération technique dans d'autres pays d'Amérique latine et d'Afrique. En vertu de cet instrument, l'OIT et le Brésil favorisent la diffusion de bonnes pratiques et d'initiatives élaborées au Brésil sur les thèmes relatifs aux priorités du Programme. Les programmes mondiaux actuellement mis en œuvre sont les suivants : programme Sud-Sud de prévention et d'élimination du travail des enfants dans les Amériques; programme de partenariat pour la promotion de la sécurité sociale; programme de renforcement des syndicats dans les domaines de la sécurité sociale, de la santé et de la sécurité de l'emploi dans les pays africains; programmes visant à éliminer le travail forcé et à promouvoir les emplois verts.

5. Dialogue social

22. Au cours des dernières années, le Brésil s'est employé à promouvoir l'emploi et le travail décent et à démocratiser les relations syndicats-patronat-employés dans le cadre du dialogue social tripartite. En fait, le renforcement du tripartisme et du dialogue social en tant qu'instruments de gouvernance démocratique est l'une des priorités du Programme national pour l'emploi et le travail décent et du Plan national pour l'emploi et le travail décent, qui ont été tous deux conçus dans le cadre du dialogue tripartite.

23. Au Brésil aujourd'hui, de nombreuses instances collégiales comptent plus ou moins sur la participation des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs et de la société civile, outre les agents du Gouvernement. Parallèlement

aux conférences nationales, aux auditions et aux enquêtes publiques et au Défenseur du peuple, ces instances constituent un cadre important pour la reconnaissance de la participation sociale.

24. Parmi les instances collégiales du monde du travail offrant un cadre au dialogue social figurent les suivantes :

- a) Commission tripartite des relations internationales;
- b) Commission tripartite pour l'égalité des chances et du traitement dans le travail, sans considération de sexe ni de race;
- c) Commission quadripartite de révision du salaire minimum;
- d) Commission tripartite paritaire permanente;
- e) Commission nationale de l'immigration;
- f) Conseil portuaire permanent national;
- g) Conseil national de la solidarité économique;
- h) Conseil national de la sécurité sociale;
- i) Commission nationale pour l'élimination du travail des enfants;
- j) Commission nationale pour l'élimination de l'esclavage;
- k) Commission tripartite de la sécurité et de la santé au travail.

25. En outre, en 2003, le Secrétariat général de la Présidence de la République a institué des tables rondes de dialogue et de négociation entre la société civile et le Gouvernement pour favoriser leur entente sur divers thèmes. Sous la forme de commissions tripartites où la participation de représentants du Gouvernement et d'organisations d'employeurs et de travailleurs est assurée, ces tables rondes constituent d'importantes instances pour l'examen des questions cruciales de la vie brésilienne touchant aussi bien l'économie que les situations structurelles. L'objet de ces initiatives est de promouvoir le dialogue social grâce à des négociations transparentes afin d'améliorer la qualité de la vie et du travail de la population brésilienne. On peut citer, par exemple, les deux tables rondes de dialogue et de négociation pour l'amélioration des conditions d'emploi, l'une, créée en 2008 concernant les plantations de canne à sucre et l'autre, créée en 2011 concernant les gros travaux et la construction civile.

III. Politiques et programmes gouvernementaux – Progrès accomplis

A. Politique de calcul du salaire minimum

26. Le salaire minimum constitue la base de la structure salariale et vise à protéger les travailleurs, en termes de répartition des salaires de base. Le salaire minimum existe au Brésil depuis 1940, mais sa valeur réelle a changé au fil du temps, en fonction des scénarios économiques et politiques.

27. Après le début de la crise de la dette extérieure en 1982, la valeur du salaire minimum a chuté pendant une longue période, et la tendance n'a commencé à

s'inverser qu'après l'adoption du Plan Real, en 1994. En 2003, le salaire minimum avait connu un redressement important et témoignait d'un gain réel de 65,95 % en janvier 2012. Grâce à la croissance économique positive que le pays a connue entre 2006 et 2012, le salaire minimum a enregistré d'importantes hausses réelles (environ 5,2 % par an).

28. Au Brésil, le salaire minimum définit le niveau de rémunération des salariés des secteurs privé et public et sert de référence pour diverses politiques de sécurité sociale, y compris la pension de retraite, les allocations de chômage et les prestations des personnes handicapées. En outre, le salaire minimum est utilisé pour mesurer le seuil de pauvreté. De plus, il est prouvé que le salaire minimum a une incidence sur la rémunération des travailleurs non titulaires de carte d'identité officielle de travail et de sécurité sociale, étant donné que, dans le secteur non structuré, les employeurs et les employés négocient souvent les rémunérations en se référant au salaire minimum (on parle d'« effet phare »).

29. En 2004, en réponse à une exigence des centres syndicaux, une commission quadripartite pour le calcul du salaire minimum a été créée pour élaborer un projet de programme de calcul du salaire minimum et pour en analyser l'incidence sur le marché du travail, la sécurité sociale et les politiques d'aide sociale et de développement social relevant du Gouvernement fédéral et d'autres organismes fédéraux. La commission était constituée de représentants du Ministère du travail et de l'emploi, du Ministère de la planification, du budget et de la gestion, du Ministère de la prévoyance sociale, du Ministère des affaires civiles, du Ministère du développement social, du Secrétariat aux relations institutionnelles de la Présidence de la République, du Secrétariat général de la Présidence, de divers centres syndicaux et de confédérations d'entreprises privées, de représentants des retraités et d'invités de l'autorité publique étatique/municipale.

30. À l'issue de ces négociations, une politique permanente de calcul du salaire minimum a été approuvée en 2007. Le principe de cette politique est d'intégrer l'inflation enregistrée pendant la période séparant deux ajustements du salaire minimum ainsi que la croissance réelle exprimée par la variation du PIB, et de prévoir une date de référence pour l'ajustement du salaire minimum – chaque année – jusqu'à ce que la date soit fixée en janvier.

Progrès accomplis

31. En 2003, alors qu'aucune politique d'ajustement du salaire minimum n'avait encore été définie pour les années suivantes, le réajustement effectué a été de 20 %, compte tenu du taux d'inflation cumulé de 18,54 %, soit une augmentation réelle de 1,23 % par an. En 2004, le salaire minimum a été augmenté de 8,33 %, tandis que l'indice national des prix à la consommation cumulé était de 7,06 %. En 2005, le salaire minimum a été relevé de 15,38 %, pour un taux d'inflation de 6,61 %. En 2006, le taux d'inflation s'est situé à 3,21 % et le réajustement du salaire minimum à 16,67 %, soit un accroissement réel de 13,04 %. En avril 2007, le salaire minimum a progressé de 8,57 % pour un accroissement de l'indice national des prix à la consommation de 3,3 % entre mai 2006 et mars 2007, soit une hausse réelle du salaire minimum de 5,1 %. La crise économique internationale, qui a commencé en 2008, n'a pas interrompu l'application de la politique de calcul du salaire minimum convenue entre le Gouvernement fédéral et les centres syndicaux : l'accroissement nominal de 12 % prévu pour février 2009 a été appliqué, faisant passer le salaire

minimum de 415 reais à 465 reais, soit une augmentation réelle de 6 %. En janvier 2010, le salaire minimum a été réajusté à nouveau de 9,7 % (6 % en termes réels), passant à 510 reais par mois. En 2012, le salaire minimum est passé à 622 reais, avec un ajustement réel de 7,59 %.

32. La décision de maintenir les augmentations prévues du salaire minimum a eu d'importantes conséquences. Premièrement, elle a entraîné un accroissement du revenu des travailleurs les moins rémunérés, contribuant ainsi à soutenir la consommation de leur famille. Deuxièmement, elle a contribué à soutenir le revenu familial dans son ensemble puisque plusieurs régimes de protection sociale sont liés au salaire, en particulier la sécurité sociale, les prestations continues de l'assistance sociale et les prestations de chômage. Les retraités dont la pension est supérieure au salaire minimum ont également bénéficié de la hausse, bien qu'à un degré moindre. L'augmentation de janvier 2012 a représenté un montant net de quelque 14,8 milliards de reais en plus des 19,2 millions de reais en prestations de sécurité sociale.

33. On estime que le montant de 22,9 milliards de reais correspond à l'accroissement du recouvrement de la taxe à la consommation et que l'augmentation du revenu de l'économie représentera 47 milliards de reais. Le Brésil a 48 millions de personnes, soit environ 25 % de la population totale, dont le revenu dépend du salaire minimum.

34. L'objectif fixé par l'Agenda de l'hémisphère – Travail décent dans les Amériques (2006-2015) pour 2015 est le suivant : relancer le salaire minimum comme instrument de politique salariale et lier progressivement les augmentations des rémunérations aux changements survenus dans la productivité, en plus de l'augmentation du coût de la vie (objectif 4.2.9). Ce concept a été intégré dans l'une des lignes d'actions (politiques des salaires et du revenu) de la première priorité du Programme national pour le travail décent.

35. En vertu des dispositions de la Loi n°12 382 du 25 février 2011, qui régit le montant du salaire minimum en 2011 et établit les directives relatives au salaire minimum applicables entre 2012 et 2015, les réajustements visant à préserver la valeur du salaire minimum sur la période mentionnée correspondent aux variations de l'indice national des prix à la consommation, calculées et publiées par l'Institut brésilien de géographie et de statistique, cumulées sur les 12 mois précédant le mois du réajustement, auxquelles s'ajoute le taux de croissance du PIB pour l'avant-dernière année. En 2012, les pourcentages appliqués ont été les suivants : 7,5 %, équivalant au taux de croissance réel du PIB enregistré par l'Institut brésilien de géographie et de statistique pour 2010 et 6,08 % pour la croissance de l'indice national des prix à la consommation prévue pour 2011. Le montant de 621,50 reais a ensuite été arrondi à 622.

36. En outre, ladite loi prévoit la constitution d'un groupe interministériel, coordonné par le Ministère du travail et de l'emploi et chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un système de contrôle et d'évaluation de la politique de calcul du salaire minimum. Le groupe déterminera également les denrées alimentaires de base qui peuvent être achetées avec le salaire minimum et fera des projections en fonction de l'augmentation du pouvoir d'achat.

B. Programme « Accélération de la croissance », 2007-2010

1. Caractéristiques

37. En lançant le Programme « Accélération de la croissance » en janvier 2007, le Gouvernement fédéral s'est engagé à assurer au Brésil une croissance accélérée et durable. Les principaux défis du premier mandat du Président Luiz Inácio Lula da Silva ont consisté à stabiliser l'économie et à appliquer un nouveau modèle de développement national combinant croissance et répartition du revenu.

38. Le nouveau programme de développement visait à accélérer la croissance économique, à accroître le nombre d'emplois et à améliorer les conditions de vie de la population brésilienne. Les mesures prévues pour la période 2007-2010 étaient regroupées dans cinq volets : investissement dans les infrastructures; amélioration du climat de l'investissement; mesures fiscales à long terme; réduction de la charge fiscale et amélioration du système d'imposition; encouragement du crédit et du financement.

2. Progrès accomplis

39. Selon l'évaluation du Gouvernement fédéral, les principaux objectifs établis pour le programme pour la période concernée ont été atteints. Le rythme de la croissance économique s'est accéléré malgré la crise financière internationale. De plus, une augmentation sensible du nombre d'emplois et du revenu et une réduction des inégalités sociales et régionales ont été enregistrées. Les bons résultats du programme au cours de ses premières années et la garantie d'une continuité du programme d'investissement, ainsi que les nouveaux objectifs définis pour la seconde phase du programme laissent espérer qu'il sera possible de surmonter les obstacles structurels du pays et d'améliorer les conditions de vie de la population brésilienne à l'avenir.

40. L'analyse du scénario macroéconomique dans le contexte de la mise en œuvre du Programme fait ressortir les résultats suivants :

- a) Croissance moyenne de l'économie brésilienne, même après la crise;
- b) Atténuation des incidences les plus négatives de la crise financière internationale;
- c) Création de nouveaux emplois;
- d) Réduction du chômage;
- e) Extension du crédit bancaire;
- f) Une économie nationale plus solide;
- g) Maintien de l'inflation dans les limites des objectifs définis par le Conseil monétaire national;
- h) Accroissement des dépenses primaires et des investissements et renforcement du marché intérieur.

C. Programme d'aide à la famille

1. Caractéristiques

41. Le programme a été créé en octobre 2003 par la Disposition provisoire n°132, convertie en Loi n°10.836 de janvier 2004. Les prestations financières du programme, les critères donnant droit à chaque prestation et les conditions à remplir par les familles bénéficiaires ou leurs membres sont définis dans ladite Loi.

42. Il s'agit d'un programme de transfert direct de revenu en faveur des familles vivant dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté. Il intègre le programme « Faim zéro », dont les objectifs sont de garantir le droit à une alimentation correcte, de promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'aider les membres des groupes de population les plus menacés par la faim à accéder à une citoyenneté à part entière.

43. Le programme d'aide à la famille concerne plus de 13 millions de familles dans l'ensemble du pays. Le montant perçu varie entre 32 reais et 306 reais, en fonction du revenu familial par personne (limité à 140 reais) et du nombre et de l'âge des enfants de la famille.

44. Plusieurs études montrent que le programme a contribué à réduire l'inégalité sociale et la pauvreté. Le quatrième rapport national sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire fait état d'une baisse du niveau de l'extrême pauvreté de 12 % en 2003 à 4,8 % en 2008.

45. Le programme a trois principaux volets : transfert de revenus, conditionnalités et programmes complémentaires. Le premier volet vise à apporter un soulagement immédiat à la pauvreté, le deuxième renforce l'accès aux droits sociaux de base dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'aide sociale. Le dernier volet est axé sur le développement familial, en ayant pour objectif d'aider les bénéficiaires à sortir de leur situation de vulnérabilité.

46. La gestion du programme est décentralisée et partagée entre le Gouvernement fédéral, les États, le district fédéral et les municipalités. Ces acteurs s'emploient conjointement à améliorer, à renforcer et à contrôler l'exécution du programme, créé par la Loi n° 10.836/04 et régi par le décret n° 5.209/04. La liste des bénéficiaires est rendue publique et peut être consultée par tous les citoyens.

2. Progrès accomplis

47. À l'issue de l'analyse de la contribution du programme à la réduction des inégalités et de la pauvreté au Brésil au cours des dix dernières années (entre 1999 et 2009) et des possibilités qu'il offre pour l'avenir, il convient de souligner plusieurs aspects.

48. L'analyse faite par l'Institut de recherche économique appliquée (IPEA) indique que, de 1999 à 2009, selon les résultats de l'Enquête nationale par sondage sur les ménages menée par l'Institut brésilien de géographie et de statistique, le coefficient de Gini (x 100) a baissé de 59,2 à 54. Quinze pour cent de la baisse enregistrée au cours de cette période ont été obtenus grâce au transfert de revenus dans le cadre du programme. Le plus frappant est que le programme ait permis ce résultat alors que, selon l'analyse, il n'avait représenté que 0,7 % du revenu des ménages.

49. S'agissant de la réduction de la pauvreté, la baisse a été de près de 12 points de pourcentage pour les revenus de 100 reais ou moins en janvier 2004, passant de 26 % à 14 % de la population. Seize pour cent de cette baisse sont ont été obtenus grâce aux bénéficiaires du programme. Pour les revenus de 50 reais ou moins en 2004, le pourcentage est tombé de 10 % à moins de 5 % de la population et les bénéficiaires du programme sont à l'origine de près d'un tiers de la réduction. Les effets du programme en période de crise sont peut-être même plus remarquables que sa contribution à la réduction à long terme de la pauvreté.

D. Programme « Ma maison, ma vie »

50. Le programme « Ma maison, ma vie » est un programme du Gouvernement fédéral qui consiste dans l'acquisition de terrains et la construction ou la reclassification de propriétés immobilières, aux termes de contrats, en tant qu'entreprises de logement prenant la forme de quartiers de résidence ou de lotissements, comprenant des appartements ou des pavillons, qui sont transférés à des familles ayant un revenu mensuel de 1 600 reais ou moins.

51. Le programme a été lancé en mars 2009, en ayant pour objectif la création de dispositifs visant à encourager la production et l'acquisition de 1 million de nouvelles unités de logement. Actuellement, l'objectif est de 2 millions de nouveaux logements pour des familles ayant un revenu brut mensuel de 5000 reais ou moins.

52. L'objectif initial était de faire construire 400 000 unités de logement pour des familles ayant un revenu mensuel de 1 600 reais ou moins. Actuellement, comme le programme se poursuit, l'objectif est de produire 860 000 unités de logement d'ici à 2014, pour des opérations faisant l'objet de contrats avec des fonds à objectifs spécifiques du programme de crédit-bail résidentiel. La construction d'unités de logement commencera par la conclusion de marchés avec des entreprises prenant la forme de quartiers de résidence ou de lotissements, comprenant des appartements ou des pavillons.

Progrès accomplis

53. Avec la poursuite du programme, qui est devenu « Ma maison, ma vie 2 », les prestations ont été élargies. Le nombre de maisons a été accru, le volume des investissements également (avec un total de 125,5 milliards de réais), la fourchette des revenus a été élargie, la priorité a été accordée aux familles à faible revenu, les règles ont été améliorées et des habitations de meilleure qualité sont fournies.

E. Plan « Pour un Brésil plus grand »

54. Bien que certaines initiatives gouvernementales soient récentes et que leurs incidences ne fassent pas encore l'objet d'évaluation, leurs objectifs et propositions indiquent qu'elles joueront un rôle extrêmement important dans la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan national pour l'emploi et le travail décent pour 2015. Le Plan « Pour un Brésil plus grand » est présenté dans les paragraphes qui suivent.

55. Le Plan « Pour un Brésil plus grand » est l'appellation utilisée par le Gouvernement pour présenter la politique industrielle pour la période 2011-2014. Ce plan consiste en une actualisation et une extension des stratégies mises en œuvre

par le Gouvernement du Président Luiz Inácio Lula da Silva dans le cadre de la politique en matière d'industrie, de technologie et de commerce extérieur, 2003-2007 et de la politique de développement de la production, 2008-2010.

56. Le plan est structuré en directives sectorielles et thèmes intersectoriels qui définissent l'ensemble des mesures à mettre en œuvre dans un groupe de secteurs considérés par le Gouvernement comme stratégiques pour la consolidation de l'industrie nationale : réduction de la charge fiscale sur les investissements et les exportations; accroissement et simplification du financement des investissements et des exportations; augmentation des ressources au service de l'innovation; amélioration du cadre réglementaire régissant l'innovation; mesures d'encouragement de la croissance des petites entreprises et des micro-entreprises; renforcement de la défense commerciale; création de régimes spéciaux visant à ajouter de la valeur et de la technologie dans la chaîne de production; régulation de la loi sur les marchés publics afin d'encourager la production et l'innovation dans le pays.

F. Plan « Brésil sans misère »

57. La promotion du travail décent et l'élimination de la pauvreté ont acquis une nouvelle importance lorsque le Gouvernement fédéral a lancé le plan « Brésil sans misère », axé sur l'objectif établi par le Gouvernement de la Présidente Dilma Rousseff, à savoir l'élimination de l'extrême pauvreté au Brésil qui touche encore 16,2 personnes.

58. Au cours des dernières années, le Brésil a aidé 28 millions de ses habitants à sortir de la pauvreté et a fait passer 36 millions de personnes dans la classe moyenne. Toutefois, le travail continue puisque 16 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté. En conséquence, le Gouvernement a mis en place le plan « Brésil sans misère », qui améliore et élargit l'expérience du Brésil dans le secteur social. Lancé en juin 2011, il repose sur trois piliers fondamentaux – transfert de revenus, accès aux services publics et inclusion productive – et définit un nouveau défi pour les politiques publiques relatives au travail et à l'emploi.

59. Une famille est considérée comme vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté si son revenu familial par personne ne dépasse pas 70 reais. Ce seuil est plus élevé que le seuil adopté dans les objectifs du Millénaire et utilisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (1,25 dollar). Une valeur de référence pour l'extrême pauvreté est donnée dans le programme d'aide à la famille.

60. Le plan « Brésil sans misère » couvre quelque 16,2 millions de personnes dans l'ensemble du pays. La répartition de ce groupe de population est donnée dans le tableau 1.

Tableau 1
Répartition du groupe de population couvert par le plan « Brésil sans misère »

	Population urbaine		Population rurale	
	Population totale	Pourcentage	Population totale	Pourcentage
Brésil	16 267 197	100	8 673 845	53
Nord	2 658 452	17	1 158 501	44
Nord-Est	9 609 803	59	4 560 486	48
Sud-Est	2 725 532	17	2 144 624	79
Sud	715 961	4	437 346	61
Centre-Ouest	557 449	3	372 888	67

Source : Institut brésilien de géographie et de statistique, recensement de 2010.

61. Les caractéristiques de la population vivant dans l'extrême pauvreté sont les suivantes :

- a) Environ 59 % (9,6 millions de personnes) sont concentrés dans la région Nord-Est;
- b) Sur les Brésiliens vivant dans les zones rurales, 1 sur 4 (25,5 %) vit dans l'extrême pauvreté;
- c) Environ 51 % ont 19 ans ou moins;
- d) Environ 40 % ont 14 ans ou moins;
- e) Environ 53 % des habitations ne sont pas raccordées au réseau général d'évacuation des eaux pluviales ou des fosses septiques;
- f) Environ 48 % des habitations rurales extrêmement pauvres ne sont pas raccordées au réseau général de distribution d'eau ou bien n'ont ni puits ni source dans la propriété;
- g) Environ 71 % sont d'origine africaine;
- h) Environ 26 % sont illettrés (15 ans et plus).

62. Le grand défi consiste à sortir la population extrêmement pauvre de cette condition, en brisant le cercle vicieux de l'exclusion sociale. L'insuffisance des revenus n'est que l'un des indicateurs du dénuement. Les facteurs sociaux, géographiques et biologiques multiplient ou réduisent l'incidence des revenus de chaque individu. Les plus pauvres n'ont ni instruction, ni accès à la terre et aux intrants pour la production, ni santé, ni logement, ni accès à la justice, ni soutien familial et communautaire, ni crédit, ni accès à des possibilités.

63. Pour la réalisation de ses objectifs, le plan prévoit la comparaison d'une carte de la pauvreté au Brésil avec une carte des possibilités et une carte des besoins en matière de services publics, en vue de la mise en place, en partenariat avec les États et les conseils municipaux, des moyens les plus appropriés et les plus rationnels d'aider le public cible du plan à améliorer ses conditions de vie, en commençant par les axes décrits dans le tableau 2.

Tableau 2
Axes du plan « Brésil sans misère »

<i>Garantie de revenus</i>	<i>Accès aux services publics</i>	<i>Inclusion productive</i>
« Programme d'aide à la famille »	<ul style="list-style-type: none"> • Aide sociale • Éducation • Documents relatifs au logement • Appui à la population vivant dans la rue • Sécurité alimentaire • Électricité • Programme « Accélération de la croissance » • Santé 	<p>1. Population urbaine (emploi et création de revenus)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualification professionnelle • Intermédiation/Possibilités • Économie de solidarité • Microcrédit • Micro-entrepreneurs individuels <p>2. Population rurale (augmentation de la production)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux moyens de production • Assistance technique et accompagnement des familles • Accès aux marchés • Autoconsommation

IV. Défis en matière de croissance en 2012-2015

64. Malgré les progrès accomplis au cours de la dernière décennie, pour que la croissance se poursuive, le Brésil doit relever de grands défis, notamment dans les domaines suivants :

- a) Investissements et infrastructures;
- b) Marché intérieur;
- c) Crédit;
- d) Programmes sociaux;
- e) Solidité des systèmes fiscaux;
- g) Marchés extérieurs.

65. C'est pourquoi le Gouvernement s'emploie à améliorer les conditions d'emploi, non seulement au moyen d'instruments normatifs mais aussi en offrant la possibilité de procéder à des négociations tripartites, qui ont abouti à deux engagements nationaux concernant le secteur du sucre et de l'énergie (juin 2009) et l'industrie de la construction (mars 2012).

66. La Coupe du monde de football et les Jeux olympiques peuvent être considérés comme deux grands projets nationaux (s'inscrivant dans une politique de développement), qui exigeront un travail considérable et auront une incidence non négligeable sur la création directe d'emplois. Cette impulsion aura des retombées sur l'élimination de la pauvreté et créera des défis en matière de défense des droits des travailleurs. C'est donc l'une des tâches ardues qui incombent au Gouvernement fédéral de faire en sorte que ces événements soient préparés comme il se doit et se déroulent de façon satisfaisante, de manière à ce qu'ils rapportent des bénéfices importants et inclusifs en termes de développement et créent des possibilités de travail décent pour les Brésiliens.

V. Considérations finales

67. Bien que l'inégalité continue de poser un grave problème au Brésil, la stratégie de développement conçue et mise en œuvre par le Gouvernement sera évaluée non seulement sous l'angle de sa faisabilité économique mais également en termes d'aspects sociaux et environnementaux. Par conséquent, le niveau de développement recherché devrait être durable et mettre en évidence la croissance économique, l'inclusion sociale, la réduction des inégalités et le respect de l'environnement.

68. En outre, il convient, à ce stade, de souligner que l'expérience du Brésil montre qu'en elle-même, la mise en œuvre de politiques sociales contribue dans une mesure importante, en redistribuant le revenu et en générant une demande intérieure, à élever le PIB.
